



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mai 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 mai 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2019, tiendra, le jeudi 6 juin 2019 à 10 heures, un débat public sur les méthodes de travail du Conseil, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote [S/2017/507](#) ».

Afin d'orienter les débats, le Koweït a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(*Signé*) Mansour A. **Al-Otaibi**



Annexe à la lettre datée du 29 mai 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage à l'intention du Conseil de sécurité

Débat public sur le thème suivant : « Méthodes de travail du Conseil de sécurité », qui se tiendra le 6 juin 2019

I. Introduction

Dans les années 90 et au début des années 2000, les méthodes de travail du Conseil de sécurité n'ont cessé de s'améliorer, principalement grâce aux efforts du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Tous ces progrès sont consignés dans des déclarations et notes de la présidence du Conseil, lesquelles reflètent le consensus entre les membres de cet organe. Nombre de ces améliorations découlent de propositions concrètes formulées par d'autres États Membres, à titre national ou au nom de groupes régionaux ou sous-régionaux.

Le Koweït a assumé la présidence du Groupe de travail informel au début de son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, en janvier 2018, et organisé le 6 février 2018, alors qu'il présidait le Conseil, un débat public sur les méthodes de travail de cet organe au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote [S/2017/507](#) » ([S/PV.8175](#)).

Lors du débat public, beaucoup d'États Membres ont souligné la nécessité de poursuivre les débats sur l'amélioration des méthodes de travail et du processus de prise de décisions du Conseil. Durant la première année de sa présidence du Groupe de travail informel, le Koweït a organisé un certain nombre de réunions et exposés informels sur diverses questions relatives aux méthodes de travail du Conseil, plusieurs de ces points ayant été proposés par des États Membres lors du débat public. Le débat public de cette année sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis à ce jour et d'enrichir les échanges qui ont eu lieu en 2018 et à ce jour en 2019.

II. Objectifs

La note 507 révisée ([S/2017/507](#)) reprend les mesures approuvées par le Conseil de sécurité concernant ses méthodes de travail et figurant dans les 13 autres notes de la présidence adoptées après la publication de celle datée du 26 juillet 2010 ([S/2010/507](#)). Ces 13 notes tiennent compte des contributions du Groupe de travail informel sous la présidence de la Bosnie-Herzégovine (2011), du Portugal (2012), de l'Argentine (2013 et 2014), de l'Angola (2015) et du Japon (2016 et 2017).

Par la tenue de ce débat public, le Koweït entend donner à tous les États Membres la possibilité d'évaluer les derniers changements intervenus depuis la publication de la note 507 révisée en ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil, afin notamment de repérer les problèmes de mise en œuvre. Les États Membres sont également invités à formuler d'autres propositions concrètes susceptibles d'accroître l'efficacité des méthodes de travail du Conseil, de sorte qu'il puisse s'acquitter avec compétence de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

III. Liste indicative de questions à examiner

Le débat public sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité vise à recueillir les vues des États Membres de l'Organisation concernant les axes d'amélioration envisageables et principalement à :

- Évaluer les progrès réalisés depuis la publication de la dernière version révisée de la note 507, notamment dans le cadre des concertations et activités menées par le Groupe de travail informel en 2018 et 2019 ;
- Recenser les lacunes dans la mise en œuvre de la note 507 et proposer, afin que ses dispositions soient pleinement appliquées, des solutions concrètes comme la mise au point d'indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis ;
- Permettre aux États concernés de jouer un rôle dans la prise de décisions relatives aux questions dont le Conseil est saisi et de prendre part aux consultations, conformément à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies ;
- Renforcer la transparence des travaux du Conseil et encourager l'échange d'informations avec les États Membres qui n'y siègent pas.

Les États Membres peuvent s'inspirer des questions d'orientation ci-après pour formuler leurs déclarations :

- Quelles mesures le Conseil peut-il prendre, en sus des dispositions de la note 507, pour améliorer la transparence et l'efficacité de ses travaux ?
- En quoi la mise en œuvre de la note 507 présente-t-elle des lacunes ? Comment le Conseil dans son ensemble, et le Groupe de travail informel en particulier, peuvent-ils à la fois garantir et mesurer la mise en œuvre des dispositions de la note 507 ?
- Il est dit, au paragraphe 43 de la note 507, que le Conseil « exprime sa volonté de continuer de prendre des mesures pour améliorer l'interactivité de ses débats publics et faire en sorte que leur thème soit mieux circonscrit ». Par quels moyens le Conseil peut-il rendre ses débats publics plus fructueux ?
- Quelles mesures peuvent-être prises pour accroître l'efficacité et la transparence des travaux des organes subsidiaires du Conseil, afin notamment de mieux respecter les procédures établies ?
- Quelles mesures peuvent-être prises pour veiller à une répartition plus équitable de la charge de travail entre les 15 membres du Conseil, qu'il s'agisse des activités du Conseil ou de ses organes subsidiaires ?

IV. Intervenants

- **Karin Landgren** – Directrice exécutive, Security Council Report
- **James Cockayne** – Directeur, Centre de recherche sur les politiques

V. Document final

Si la publication d'un document final n'est pas envisagée immédiatement après le débat public, le Koweït entend se pencher, au titre de sa présidence du Groupe de travail informel et dans le cadre des délibérations de ce dernier en vue d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité, sur les suites qui seront données aux déclarations faites pendant le débat, notamment les propositions concrètes qui y seront formulées.